

Débat d'orientations budgétaires

Principal et Annexes



Armancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Lachelle, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Néry, Saint Vaast de Longmont, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Venette, Verberie, Vieux-Moulin



Rapport de présentation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conseil d'agglomération du 6 mars 2019

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT. Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération (<http://www.agglo-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

Introduction

le projet de budget 2019 traduit la ferme volonté de l'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre permettant la poursuite d'un développement équilibré et responsable du territoire et d'assurer la qualité des services offerts aux usagers sans accroître la pression fiscale pesant sur les ménages et sur les entreprises.

Le présent rapport résume les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, RPA, Transport, Tourisme, HDP, GDV, Aérodrome).

Les budgets Eau, Assainissement, Déchets Ménagers et SPANC ont été adoptés par délibération du 20 décembre 2018.

Sommaire

OBJET	PAGE
Préambule	2
Introduction	2
I. LOI DE FINANCES 2019	4
A- PRESENTATION DE LA LOI	4
B- LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	4
II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	6
A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL	6
B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET AMENAGEMENT	20
C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET CHAMP DOLANT	23
D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES	24
E- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET TRANSPORT	26
F- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET TOURISME	30
G- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET HOTEL DE PROJET	34
H- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET GENS DE VOYAGE	36
I- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET AERODROME	38
III. AUDIT DE LA DETTE	40
A- SYNTHESE DE LA DETTE AU 01/01/2019	40
B- DETTE PAR TYPE DE RISQUE	40
C- DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE	41
D- AEVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2018-2019)	41
IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	42
Conclusion	43
Annexes: Tableau des effectifs au 01/01/2019 du budget principal	44

I. LOI DE FINANCES 2019

A- PRESENTATION DE LA LOI

La loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2019 et prévoit de ramener le déficit public à 3,2% du PIB (le texte initial prévoyait 2,8%).

On peut relever les mesures fiscales avec la deuxième étape de la réduction de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Après une première baisse de 30% en 2018, la diminution atteint 65% en 2019.

B- LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1- Fiscalité locale

➤ Allègements de taxe d'habitation

- TH dégrèvée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019 – Article 5 de la LF2018

Pour mémoire, la loi de finances 2018 prévoit un dégrèvement par tiers de la TH pour 80% des contribuables à compter de 2018. 2019 est donc la deuxième année de dégrèvement.

Le montant de la compensation de l'Etat s'élève désormais à 6,5Md€ au titre de 2019 après 3 Md€ en 2018.

- Demi-part des veuves : le Gouvernement transfère à nouveau la prise en charge des allègements de TH aux communes et EPCI – Article 15 de la LF2019

Du fait de la suppression de la demi-part des veuves et de la fiscalisation des pensions de retraites, les personnes modestes concernées devaient, après une exonération totale de TH et de taxe foncière en 2015 et 2016, payer 1/3 de ces taxes en 2017, puis 2/3 en 2018 et la totalité en 2019 (grâce à un dispositif de sortie en sifflet prévu par l'article 75 de la LF 2016).

Cependant, à travers l'article 7 de la loi de la LF 2018, le Gouvernement avait prolongé rétroactivement l'exonération totale de TH et de taxe foncière dont bénéficient les personnes modestes au titre de 2017 entraînant ainsi une baisse de 84 M€ des recettes fiscales perçues par les collectivités locales alors que ce produit avait déjà été prévu dans les budgets locaux.

➤ Réaffectation en partie du prélèvement sur les paris aux communes accueillant un hippodrome – Article 168

La loi de finances pour 2013 a instauré un mécanisme visant à affecter une partie du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs non plus aux communes, mais aux EPCI sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes. Afin de prendre en compte notamment des charges supportées par les communes d'implantation des hippodromes, l'article 168 prévoit de verser aux communes, la moitié du prélèvement sur le produit des paris hippiques mutualistes aujourd'hui entièrement affecté aux intercommunalités.

Cette nouvelle répartition de la taxe sur les « paris hippiques » influera les montants alloués à la ville de Compiègne dans le cadre du pacte fiscal et financier conclu avec l'agglomération. Pour mémoire, 100% du produit de cette taxe perçu en N-1 par l'Arc était reversé à la ville, avec 50% par abondement de la dotation de solidarité communautaire et 50% sous forme de fonds de concours.

2- Dotations

En 2019, et pour la seconde année consécutive, le volume de dotation globale de fonctionnement versé par l'État aux collectivités ne sera plus en baisse. Le montant versé en 2018 est reconduit permettant ainsi une stabilité du coût pour l'État.

Mais cette stabilité pour l'État cache des jeux de « vases communicants » qui impactent les communes et les EPCI. En effet, si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. La loi de finances prévoit une augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant global de 90 M€. Cette augmentation des dotations de péréquation est prélevée en partie sur la dotation forfaitaire des communes, d'où la baisse pour un grand nombre de communes et d'EPCI de leur DGF individuelle.

3- Compensations fiscales

Comme en 2018, les compensations fiscales servant jusqu'à présent de variables sont gelées.

Les compensations versées aux collectivités en contrepartie d'allègements fiscaux ont été utilisées jusqu'en 2017 comme variables d'ajustement (à l'exclusion des compensations relatives aux allègements de taxe d'habitation, qui ont jusqu'à présent toujours été préservées de baisse). Du fait des minorations annuelles successives qui leur ont été appliquées, leur montant s'est fortement réduit au fil des années.

Afin de ne pas diminuer davantage ces compensations fiscales, le Parlement a décidé en loi de finances 2018 de les sortir du périmètre des variables à compter de 2018.

Cette décision est maintenue en 2019. Ainsi, comme en 2018, leur niveau de compensation reste figé à celui de 2017 et elles ne subissent pas de minoration supplémentaire.

4- Fonds de péréquation intercommunal et communal

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est maintenu en 2019 à un montant d'un milliard d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2017 et 2018.

II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget 2018 (BP+ DM)	DOB 2019	Budget 2018 (BP+ DM)	DOB 2019
Dépenses	59 135 681	57 781 340	16 159 169	16 372 656
Recettes	59 135 681	57 781 340	16 159 169	16 372 656

1- La section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

	Budget 2018 (BP+DM)	CA prévisionnel 2018	Nouvelles propositions	DOB 2019	Ecart (DOB2019/BP2018)
011 - Charges à caractère général	7 441 955,25	5 926 053,69	8 774 570	8 874 825	19%
012 - Charges de personnel	8 027 108,00	7 639 112,21	8 411 361	8 411 361	5%
014 - Atténuations de produits (AC, DSC, FPIC,...)	22 361 457,00	22 325 666,74	22 553 657	22 553 657	1%
022 - Dépenses imprévues Fonct	279 254,85	-	300 000	300 000	7%
023 - Virement à la sect' d'investis.	6 313 097,70	-	4 555 063	4 555 063	-28%
042 - Opérations d'ordre entre section	3 833 305,41	4 584 730,91	4 370 831	4 370 831	14%
65 - Autres charges gestion courante (indemnités des élus, SDIS, Sub,...)	4 886 044,35	4 662 537,70	4 766 562	4 766 562	-2%
66 - Charges financières	1 302 940,46	1 134 791,53	1 217 378	1 217 378	-7%
67 - Charges exceptionnelles (Participations aux budgets annexes)	4 590 518,17	4 153 123,84	2 681 664	2 681 664	-42%
68 - Dotations aux provisions	100 000,00	1 668,00	50 000	50 000	-50%
Total dépenses	59 135 681	50 427 684,62	57 681 085	57 781 340	-2%

Une progression globale de – 1.35 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2018 qui s'explique essentiellement par :

- **Les charges à caractère général :**

Ce poste affiche une évolution de +1,4M€ (soit +19%) par rapport aux crédits ouverts en 2018.

En tenant en compte des subventions perçues et des refacturations liées aux dépenses à caractère général ainsi que le report du produit GEMAPI pour un total de (775 k€ environ) l'évolution nette est de l'ordre de +9% soit +658 k€

dont : 119 k€ de changement d'imputation comptable + 150 k€ de provision pour rattrapage sur taxe foncière suite à l'acquisition de l'EEM en 2013 et les grandes écuries du roy) + 129

k€ de charges supportées par l'ARC pour la mise en œuvre de la mutualisation de la DSI + 50 k€ de travaux de réparation de pistes cyclables + 70k€ de rénovation de l'éclairage au parking du tigre.

Ci-dessous le détail des principales évolutions des charges à caractère général:

Budget 2018 (Dépenses à périmètre constant) en K€	7 442
Entretien des espaces verts (transfert des ZAE) (financé en partie par l'ajustement de l'attribution de compensation versée aux communes concernées)	100
Rénovation éclairage parking le tigre (nouvelle dépense)	70
Ramassage et évacuation des déchets (nouvelle dépense)	40
Contrôle et maintenance des poteaux incendie	25
Réparation toitures+ maçonnerie (des Grandes Écuries du Roy) (nouvelle dépense)	36
Travaux de réparation des pistes cyclables (nouvelle dépense)	50
Études (dont 92 k€ étude territoire d'industrie (étude subventionnée) + 50 k€ natura 2000 (financée à 100% par l'État) + 15 k€ prise de compétence eau pluviale ...)	172
SIG (étude + développement informatique pour élargir l'assiette sur le pays Compiégnois)	63
Changement d'imputation comptable (distribution ARC info,..)	119
Taxe foncière (provision rattrapage sur taxe foncière suite à l'acquisition de l'EEM en 2013 et les grandes écuries du Roy) (Dépense obligatoire)	150
Solde d'évolution des autres dépenses de fonctionnement	87
DOB 2019 (Dépenses à périmètre constant) en K€	8 354
Dépenses liées à la mise en œuvre de la mutualisation de la DSI	129
Reprise des contrats des communes adhérentes (mutualisation de la DSI) estimation pour 6 mois (refacturés à 100% aux communes adhérentes)	374
Archives mutualisées	18
Charges à caractère général 2019 en K€	8 875

À noter que le projet du budget 2019 intègre les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), financées par la taxe GEMAPI instaurée par l'ARC par délibération du 28 septembre 2017. Le produit prévisionnel attendu est estimé à 464 202€.

	Réalisé 2018	DOB 2019
Dépenses de fonctionnement	253 035	517 597
<i>Contrats de prestation de services + locations (poste de crue, entretien des muids, location de pompes en cas de crue....)</i>	<i>121 050</i>	<i>140 097</i>
<i>Redevance SAGE</i>	<i>131 985</i>	<i>132 500</i>
<i>Participation Entente OiseAisne</i>		<i>245 000</i>
Dépenses de d'investissement	12 827	144 944
Total dépenses	265 862	662 542
Produit GEMAPI	464 202	464 202
Report Excédent 2018		198 340
Total Recettes	464 202	662 542
Excédent budget GEMAPI	198 340	

- **Les charges de personnel:**

- ⇒ **La structure des effectifs**

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 01/01/2019 pour le budget principal figurent en annexe

- ⇒ **Durée effective du travail**

La durée légale du temps de travail à temps complet est fixée à 35 heures par semaine, (soit 7 heures par jour), ou encore 1820 heures /an (congés compris).

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective (7) sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- 35h par semaine, soit un horaire quotidien de 7h pour les agents d'accueil
- 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT
- dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :
39h par semaine avec la possibilité de prendre 15 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels (en jours)	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT (en jours)	0	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	1	1	1
+ permanences en jours (6 agents pour 52 samedi matin)	0	0	4
= nombre de jours travaillés	226	206	215
Temps de travail quotidien (en heures)	7,00	7,80	7,80
Temps de travail annuel (en heures)	1 582	1 607	1 680

⇒ La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution de ses missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

⇒ La démarche de mutualisation des services

L'ARC a adopté un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres par délibération du 30 juin 2016 afin de :

- renforcer et actualiser les mutualisations existantes entre l'Agglomération et la ville centre d'une part et les services partagés avec les autres communes d'autre part (droit des sols, Ingénierie VRD, Commande publique, SIG, Vidéo protection) avec une redéfinition des missions et des coûts associés
- et définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

Le développement de ce schéma a été suspendu en janvier 2017 avec la fusion entre l'ARC et la CCBA.

En 2018, l'ARC a créé à compter du 1^{er} octobre 2018 (délibération du 5 juillet 2018), un service commun pour la gestion des archives pour répondre dans un premier temps aux besoins de l'ARC, et des villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne, puis pourrait s'étendre à d'autres communes intéressées dans un deuxième temps.

La mise en commun d'un même lieu, soit le bâtiment du Fourrier en cours d'aménagement, d'un logiciel métier d'archives, des opérations de restauration et de reliure et d'une équipe d'agents du patrimoine spécialisées (4 agents titulaires de la ville de Compiègne, 1 agent titulaire de la ville de Margny-lès- Compiègne et 1 agent contractuel de l'ARC) permettront une meilleure gestion des archives à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs l'ARC continue à développer le Centre de Surveillance Intercommunal tant en matière de missions, d'équipements et d'effectif.

Par délibération du 29 mars 2018, l'ARC a complété l'offre de service du CSI à ses communes-membre, en permettant à ces dernières de se doter pour une période limitée dans le temps de caméras nomades. Ces dernières constituent un outil souple, qui permet d'adapter rapidement le système de vidéo-protection aux évolutions de la carte de la délinquance.

En 2019, l'ARC envisage la mutualisation de la direction des systèmes d'information.

C'est ainsi que l'année 2018 a été consacrée aux études et arbitrages de ce projet qui a pour objectif de :

- optimiser les systèmes d'information des collectivités tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité de service ;
- maintenir et améliorer l'efficacité et la qualité des services aux utilisateurs ;
- optimiser les moyens humains et partager des infrastructures et des ressources techniques (serveurs, stockage, logiciels, accès Internet, sauvegardes...) tout en les rationalisant et les valorisant ;
- réaliser des économies d'échelle grâce à des groupements de commandes ou achats mutualisés ;
- apporter une expertise métier aux communes sur le numérique et proposer des investissements sources d'économie de fonctionnement ;
- accompagner et développer les compétences numériques des agents, des élus et des usagers ;
- disposer d'une veille juridique sur les lois et obligations des communes liées au numérique, et d'une veille technique permettant de se projeter et de répondre en matière d'évolution des administrations.

À ce jour, 20 communes ont fait part de leur intention d'adhérer à ce service commun qui restera naturellement ouvert à l'ensemble des communes de l'Agglomération.

L'Agglomération de la Région de Compiègne souhaiterait donc créer à compter du 1^{er} avril 2019, une direction des systèmes d'information commune avec une mise en œuvre administrative, RH, logistique et opérationnelle progressive au cours du 1^{er} semestre 2019.

L'ARC étudie également:

- l'offre d'un service de reprographie et de numérisation aux communes intéressées,
- la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de prêt de matériels pour les fêtes et cérémonies des communes,
- et la mutualisation des illuminations de Noël.

Au-delà de ces projets, d'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation pourront être étudiées dans le courant de l'année 2019.

⇒ L'évolution prévisionnelle des charges de personnel en 2019

Les charges de personnel représentent 15% des dépenses de fonctionnement

Outre les évolutions liées aux effectifs, les dépenses de personnel devraient être impactées en 2019 par des dispositions en faveur de la revalorisation des salaires des agents du secteur public en lien avec les dispositions du protocole parcours professionnel carrière rémunération qui ont été reportées de 2018 à 2019. Aucune revalorisation du point d'indice n'est envisagée.

Sauf évolution à venir, les cotisations patronales ne devraient pas être impactées.

Les cotisations CNRACL ne devraient être réévaluées que pour la part due par le salarié.

Ainsi au global les charges de personnel devraient s'établir à 8.4 M€ en 2019 soit une évolution de + 384 k€ par rapport au BP 2018 qui s'explique comme suit :

- **Mutualisation de la DSI: + 261 k€**
 - ✓ +22,5 k€ 1 poste de responsable DSI (cat. B) pour 6 mois
 - ✓ +22,5 k€ 1 poste technicien DSI (cat. B) pour 6 mois
 - ✓ +45 k€ 3 postes de techniciens DSI (cat. C) pour 6 mois
 - ✓ +30 k€ 1 poste de responsable administratif DSI (cat. A) pour 6 mois
 - ✓ + 117 k€ 4 transferts DSI (ville de Compiègne) pour 8 mois
 - ✓ + 23,2 k€ 3 PECS DSI
- **2 Postes RAM (Cat. A): 58 k€ 7 mois**
- **1 Poste au CSI (Cat. C): 30 k€ 10 mois**
- **Autres (PPCR, régime indemnitaire,...) : +35 k€**

- **Les atténuations de produits :**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- Les attributions de compensation pour un montant de 17,32 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 27 septembre 2018)
- La dotation de solidarité communautaire : une enveloppe de 1,41 M€ est prévue au projet de budget 2019.

Cette enveloppe est mise à jour chaque année en prenant en considération les fiches DGF de l'année N-1. Cette enveloppe intègre également la proposition d'allouer une compensation financière à hauteur de 60 k€ à la commune de Nery qui subirait une perte de ressource sur son budget principal en raison du transfert de la compétence « eau potable » à l'ARC.

La répartition de la DSC pour l'année 2019 telle que calculée selon les modalités retenues (délibération du 29 mars 2018) serait (sous réserve d'approbation par le conseil d'agglomération du mois d'avril) comme suit :

COMMUNE	DSC Totale 2019	Rappel DSC 2018
ARMANCOURT	10 215	10 156
BETHISY ST MARTIN	14 194	14 647
BETHISY ST PIERRE	32 221	32 221
BIENVILLE	11 263	11 230
CHOISY AU BAC	29 503	29 792
CLAIROIX	17 602	17 701
COMPIEGNE	908 288	848 036
JANVILLE	12 293	12 239
J AUX	13 912	13 639
JONQUIERES	10 418	10 363
LACHELLE	9 687	9 594
LACROIX ST OUEN	35 985	33 752
MARGNY LES COMPIEGNE	94 362	92 969
LE MEUX	14 085	14 058
NERY	70 358	10 621
SAINTINES	13 637	13 920
ST JEAN AUX BOIS	8 305	8 284
ST SAUVEUR	23 926	23 218
ST VAAST DE LONGMONT	10 006	10 335
VENETTE	23 094	22 997
VERBERIE	37 876	39 227
VIEUX MOULIN	11 047	11 001
TOTAL/MOYENNE	1 412 278	1 290 000

- Le prélèvement du FPIC pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2,1 M€ contre 2 M€ prélevés en 2018.

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est maintenu en 2019 à un montant d'un milliard d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2017 et 2018.

Toutefois et par prudence, il vous est proposé une évolution de + 5% car des impacts seront à constater à la marge en raison des indicateurs de richesse individuelle, et des valeurs moyennes de référence des catégories d'EPCI,...

S'agissant du reversement FPIC, et conformément à la décision du conseil d'agglomération du 31 Mai de 2018, une partie de la garantie exceptionnelle versée aux territoires ayant perdu leur attribution en 2017 suite aux fusions, sera reversée aux 6 communes de l'ex-CCBA.

Ainsi les versements de FPIC en faveur des communes de l'ex-CCBA s'établiraient aux montants suivants :

	2016	2017	2018	2019
Taux de la garantie		90%	85%	70%
BETHISY-SAINT-MARTIN	28 104	25 294	21 500	15 050
BETHISY-SAINT-PIERRE	64 087	57 678	49 027	34 319
NERY	16 477	14 829	12 605	8 823
SAINTINES	21 547	19 392	16 483	11 538
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	16 060	14 454	12 286	8 600
VERBERIE	57 725	51 953	44 160	30 912
Total Communes	204 000	183 600	156 060	109 242
EPCI	76 014	68 413	58 151	40 705
Garentie totale	280 014	252 013	214 211	149 947

- Et enfin le reversement sur FNGIR pour 1.5 M€ équivalent à celui de 2018
- **Autres charges de gestion courante**
- La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3.48 M€.
- L'enveloppe des subventions accordées serait à répartir comme suit :

Bénéficiaire	Objets	Budget 2018	Réalisé 2018	DOB 2019	
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)					
22 communes	Distribution ARC Info	100 000,00	90 667,26		changement d'imputation comptable
Compiègne	Frais stade Petit poisson	47 500,00	47 422,00	47 500,00	
Compiègne	Projet Mapping vidéo	40 000,00	40 000,00	-	Changement du budget (budget tourisme)
Clairoix (reliquat 2017+2018)	Convention gestion du BICROSS	11 590,00	5 795,00	10 000,00	
Compiègne	Frais poste pan	30 000,00	24 390,57		changement d'imputation comptable
TOTAL		229 090,00	208 274,83	57 500,00	
SUBV. FONCTIONNEMENT AU DEPARTEMENT (65733)					
Collège Verberie (25 % réhabilitation)		119 155,61	119 155,61	135 346,61	dernière année
Collèges extérieurs à la CCBA (25 % réhabilitation)		3 500,00	-	-	
TOTAL		122 655,61	119 155,61	135 346,61	
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)					
SMOA	Participation	49 169,59	49 863,09	50 000,00	
CCPE	Chargé de missions	61 892,48	44 822,17	53 500,00	
TOTAL		111 062,07	94 685,26	103 500,00	
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)					
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle	2 600,00	2 600,00	2 600,00	
Comité Œuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle	34 001,91	34 001,91	34 001,91	
Oise les vallées	Programme d'études d'urbanisme	80 000,00	80 000,00	114 000,00	
Subventions pour des événements sportifs de rayonnement régional ou national		45 000,00	45 000,00	50 000,00	
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse	2 200,00	2 200,00	2 200,00	
SPL LE TIGRE	Participation ARC	150 000,00	150 000,00	100 000,00	
Université Technologique de Compiègne	Dispositif RESSORT	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
Diverses structures	Subvention à la FACC	14 000,00		16 000,00	
Sollicitation du fonds FISAC - Action Cœur de ville	versement de l'aide FISAC à la FACC			20 000,00	
Fonds FISAC - Action Cœur de ville	versement de la part FISAC à la CCIO			10 000,00	
Fonds FISAC - Action Cœur de ville	versement de la part FISAC à la CMAO			10 000,00	
Fonds FISAC - Action Cœur de ville	Remboursement trop perçu FISAC	1 500,00		-	
Incubateur		75 000,00		75 000,00	
Union des professionnels de Lacroix-Saint-Ouen (UPL)		1 000,00	1 000,00	1 000,00	
Festival du film historique		10 000,00	10 000,00		
La maison des lycéens du lycée Charles de Gaulle de Compiègne		300,00	300,00		
Association les entrepreneuriales PICARDIE		3 000,00	3 000,00	3 000,00	
Plateforme expérimentale de Biométhanisation				30 000,00	
Subventions partenaires privés dans le cadre du Leader				20 000,00	
Cercle machine volante	Cercle machine volante	2 000,00		4 000,00	
kheops	Permis citoyen	2 000,00		4 000,00	
Mission locale	Accès l'ère application de recherche d'emploi pour smartphone pour les jeunes	1 500,00		3 000,00	
GEIQ	100 chances 100 emplois	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
Service emploi citoyenneté	Médiation emploi et création d'entreprise	7 000,00		14 000,00	
TOTAL		440 101,91	337 101,91	521 801,91	

■ Les charges exceptionnelles

Ce Chapitre affiche une baisse importante de -41% qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes notamment au budget aménagement.

	Budget 2018	Réalisé 2018	DOB 2019
Aérodrome	54 000	53 820	66 450
Hôtel de projet	121 810	71 335	122 200
RPA	-	-	
GDV	689 150	684 649	689 000
Tourisme	207 761	174 734	289 014
Aménagement zones	3 000 000	3 000 000	1 200 000
Transport	408 500	150 849	220 000
Total	4 481 221	4 135 387	2 586 664

- **Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement :**

Le virement à la section d'investissement et l'ensemble des dotations aux amortissements totalisent 8.9 M€ en 2019 permettant ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

b. Les recettes de fonctionnement :

	Budget 2018 (BP+DM)	CA prévisionnel 2018	Nouvelles propositions	DOB 2019	Ecart (DOB2019/BP2018)
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	10 476 796	10 476 795,59	7 588 323	7 588 323	-28%
013 - Atténuations de charges	40 000	11 240,13	30 000	30 000	-25%
042 - Opérations d'ordre entre section	653 727	653 726,72	662 387	662 387	1%
70 - Produits des services	2 187 609	2 367 865,91	2 498 867	2 498 867	14%
73 - Impôts et taxes	36 189 401	37 239 543,10	37 213 725	37 213 725	3%
74 - Dotations et participations	9 383 869	9 497 726,60	9 518 039	9 518 039	1%
75 - Autres produits gestion courante	204 280	300 633,54	270 000	270 000	32%
76 - Produits financiers	-	0,60	-	-	
77 - Produits exceptionnels		788 098,12	-	-	
Total recettes	59 135 681	61 335 630,31	57 781 340	57 781 340	-2%

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- **L'excédent en fonctionnement de 2018 reporté :**

7.6 M€ contre 10,47 M€ en 2018 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau des réalisations en 2018 et l'évolution du produit fiscal. Ces éléments sont abordés en partie dans le présent rapport et le seront dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2018.

- **Les atténuations de charges** (remboursements des charges de personnel : congé parental, maladies,...) : 30 k€,
- **Les opérations d'ordre** : 662 k€
- **Les produits de services :**

Éléments de Facturation	Budget 2018	Réalisé 2018	DOB 2019
Service Juridique	52 126	72 806	72 806
Service Foncier	38 631	33 613	31 594
Mutualisation DGA + RH	799 351	647 358	577 335
DSI (personnel)	294 871	279 811	200 000
Service communication	130 878	195 072	180 000
Élargissement Droit des sols	104 873	104 873	104 873
Centre de Surveillance Intercommunal	170 000	204 525	200 000
Syndicat mixte du port fluvial	31 000	27 189	27 200
Association de pays Compiégnois	30 000	29 885	30 000
Bureau d'études	10 000	12 931	10 000
Service commande publique	10 000	25 250	10 000
Refacturations aux budgets annexes			
	HDP	84 647	87 736
	ASSAINISSEMENT	130 000	130 904
	EAU	140 000	133 333
	SPANC		10 359
Redevance Crématorium		176 804	50 000
SIG	19 373	19 373	19 373
Mise à disposition du personnel	141 859	173 635	170 000
Archives			60 000
DSI: Refacturations aux communes suite à la reprise des contrats par l'ARC)			397 950
Total	2 187 609	2 367 866	2 498 867

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.) ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

▪ Les impôts et taxes :

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- ✓ Le maintien des taux de 2018 pour ne pas alourdir les charges des ménages :
 - Taxe d'habitation (TH) : 9.37%
 - Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 2.52%
 - Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0%
- ✓ Une évolution des bases (TH- FNB) de 1% soit un produit 12.6 M€ contre 12.5 M€ en 2018
- ✓ Le produit de la taxe additionnelle FNB pour 100 k€ contre 114k€ en 2018
- ✓ Le produit de CVAE est prévu pour 9.5 M€ contre 8.6 M€ encaissés en 2018 (prévision des services fiscaux)
- ✓ Le produit de CFE pour 11,9 M€ contre 11,8 M € en 2018 soit un 1% de progression

- ✓ Le produit de la TASCOM, par prudence et dans le doute sur la pérennité de la recette de 2018, il est proposé de reconduire la prévision de 2018 soit 1,56 M€ contre 1,8 M€ encaissés en 2018.

Concernant le coefficient multiplicateur de la TASCOM, l'année de la fusion 2017, les dispositions et les coefficients applicables sur la TASCOM sont ceux des EPCI préexistants. Le coefficient voté par l'ARC était de 1.2 (soit le maximum) en revanche les communes de la CCBA appliquaient un coefficient de 1.

Pour l'année 2019, rappelons la décision du conseil d'Agglomération du 28 septembre 2017 à savoir :

- le maintien des 1,20 sur le territoire de l'ex-ARC
 - l'institution d'un système de convergence sur les 4 années à venir 1.05 en 2018, 1.10 en 2019, 1.15 en 2020 puis 1.20 en 2021.
- ✓ La taxe hippique pour 175 k€
 - ✓ La taxe sur la publicité pour 350 k€
 - ✓ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour 438 k€ (maintien du produit encaissé en 2018)
 - ✓ Le produit de la taxe GEMAPI pour 464 202 €

À noter : les prévisions budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2018, dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant de mars prochain.

▪ Les dotations et participations

Pour un montant de 9.5 M€ dont 8.3 M€ de DGF contre 8.5 M€ de DGF en 2018 (source : simulation Finance active) et 753 K€ d'allocations compensatrices maintenues à leur niveau de 2018.

- **Les autres produits de gestion courante** : (Loyers, redevances fermiers,..) pour un montant de 270 k€

2- La section d'investissement

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Budget 2018 (BP+DM)	Restes engagés	CA prévisionnel 2018	Nouvelles propositions 2019	DOB 2019	Ecart
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 545 749		3 545 749	2 093 207	2 093 207	-41%
040 - Opérations d'ordre entre section	653 727		653 727	662 387	662 387	1%
16 - Remboursement d'emprunts	3 341 673		3 316 493	3 404 000	3 404 000	2%
204 - Subventions d'équipement versées	2 446 417	417 609	1 167 525	2 172 544	2 590 153	6%
Opérations d'investissement	6 171 604	921 757	2 347 627	6 701 153	7 622 909	24%
Total dépenses	16 159 169	1 339 366	11 031 120	15 033 290	16 372 656	1%
021 - Virement de la section de fonct.	6 313 098			4 555 063	4 555 063	-28%
024 - Produits des cessions	113 714			-	-	-100%
23 - Immobilisations en cours	230 000		864		-	-100%
040 - Opérations d'ordre entre section	3 833 305		4 584 731	4 370 831	4 370 831	14%
10 - Dotations Fonds divers Réserves	2 263 470	77 023	2 063 470	3 619 622	3 696 646	63%
13 - Subventions d'investissement	1 334 583	35 927	286 214	1 259 560	1 295 486	-3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000		2 002 635	2 374 876	2 374 876	19%
45421- Périls	71 000			79 754	79 754	12%
Total recettes	16 159 169	112 950	8 937 914	16 259 706	16 372 656	1%

a. Les dépenses d'investissement

➤ Les opérations d'investissement se déclinent comme suit :

	Restes engagés	Nouvelles propositions 2019	DOB 2019
901 - Services Généraux*	331 939,26	956 520	1 288 460
902 - Service Incendie	6 145,62	30 000	36 146
903 - fibre optique	229 302,00	1 515 206	1 744 508
909 - Equipement sportif (Gymnases)	11 880,00	467 000	478 880
912 - UTC (solde)		200 000	200 000
920 - Signalétique Pistes cycl div		10 000	10 000
923 - Terrain de bi-cross		30 000	30 000
925 - Lutte contre les inondations (études)	17 238,00	103 907	121 145
996- Aménagements Cyclables utilitaires (Programme TEPCV)	8 278,25		8 278
961- Voie verte Clairoux Bienville		500 000	500 000
941 - Ecole de la Prairie Venette		10 000	10 000
947 - TREMIE PRAIRIE (AMO)		262 080	262 080
995- Bassin carrière de Choisy		354 000	354 000
955 - Vidéoprotection	234 566,02	284 400	518 966
971 - Travaux dans les ZA	5 513,76	50 000	55 514
975 - Pôle Evenementiel	10 475,40	70 000	80 475
980 - Franchissement Oise (pont urbain)		60 000	60 000
981 - Bassin d'écrêtement crues Choisy		23 799	23 799
974 - Banque Alimentaire	10 800,00	149 040	159 840
994 - Acquisitions foncières*		648 000	648 000
998- Halle de sport de la Croix Saint Ouen (AMO)		222 000	222 000
997- Batiment archives (Phase 1)	103,91	144 000	144 104
962- Travaux de mise en accessibilité des bat* communautaires	-	177 000	177 000
Travaux liés aux procédure de périls	55 514,40	14 400	69 914
Rénovation murets Grandes Ecuries du Roi		95 000	95 000
Relais assistantes maternelles		20 000	20 000
Voiries		63 000	63 000
Eaux Pluviales		241 800	241 800
Total dépenses	921 757	6 701 153	7 622 909

*

901 - Services Généraux	956 520
Direction des systèmes d'information	423 550
Acquisition de matériel informatique	188 600
Acquisition progiciels et logiciels	179 050
Acquisition progiciels et logiciels SIG	7 200
Travaux de cablage informatique	48 700
Pôle Aménagement Urbanisme Grands Projets	472 970
<i>FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC. D'URBA.</i>	
annonces et insertion PLUlh+modif 4 margny+meccdu venette+pil	14 400
Indemnités des Commissaires Enquêteurs PLUlh, modif n°4 margny+meccdu venette+pil)	45 600
PLUI-PLH Oise la Vallée	36 000
PLUI-PLH: ADAGE	42 954
PLUIH - agence de communication	6 000
PLUlh - frais de reprographie	72 000
Clôture marché PLU ex CCBA	14 816
Consultation LAZARE AVOCATS si expertise avant arrêt de projet	7 200
<i>Petite Chancellerie (mobilier)</i>	48 000
<i>Etudes diverses</i>	
Requalification des ZAE (Diagnostics réseaux et propositions d'intervention)	18 000
PDHM Château d'eau (étude de requalification)	12 000
VERBERIE - étude faisabilité Main Fermée	36 000
Études Diverses (Nouvelle demande en cours d'année)	36 000
Relais assistantes maternelles	24 000
Pacerelle Gare	60 000
Pôle Développement durable	10 000
Etude thermique	10 000
Divers (mobiliers, travaux bureaux,...)	50 000

- 16,4 M€ d'investissement dont 2,01 M€ du déficit d'investissement reporté de l'exercice 2018.
- 3,4 M€ de remboursement de la dette dont 1 M€ de paiement des grandes écuries du Roy étalé sur 3 ans (2017-2018-2019)
- Les subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	RAR	nouvelles propositions 2019	DOB 2019
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)				-
Aides communautaires OPAH	Aides communautaires OPAH		136 090	136 090
TOTAL (204112)		-	136 090	136 090
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)				-
Tourisme	participation à l'investissement		219 462	219 462
RPA	participation à l'investissement		50 000	50 000
SPANC	participation à l'investissement		70 000	70 000
ZAE Champ Dolent	participation à l'investissement		5 299	5 299
TOTAL (2041632)		-	344 762	344 762
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)				-
Divers Organismes	Aide à la pierre		150 000	150 000
TOTAL (204182)		-	150 000	150 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)				-
Communes membres	aide aux communes		360 000	360 000
Compiègne	stade Petit poisson		95 000	95 000
Compiègne (report 2018)	Aménagement salle de boxe à l'EEM	131 000		131 000
Compiègne (report 2018)	Réhabilitation des locaux du centre municipal Pierre	144 700		144 700
Compiègne (report 2018)	Etude musée de la figurine	12 500		12 500
Compiègne (report 2018)	Place de Change	52 500		52 500
Compiègne (report 2018)	Aménagement square du Vivier Corax	25 000		25 000
Compiègne	Terrain Synthétique		256 875	256 875
Compiègne	Petite Chancellerie		129 600	129 600
Compiègne	FC Ville de Compiègne (Taxe sur les paris Hippiques)		232 278	232 278
CHOISY AU BAC	Terrain Synthétique		300 000	300 000
Lachelle	Construction d'une maison d'assistante maternelle,	51 909		51 909
TOTAL (2041412)		417 609	1 373 753	1 791 362
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)				-
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois		100 000	100 000
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens		10 000	10 000
	ARC accession abordable		40 000	40 000
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle		17 940	17 940
TOTAL (20422)		-	167 940	167 940
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS		417 609	2 172 544	2 590 153

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- 4,5 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- 4,4 M€ d'opération d'ordre
- 3,7 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement + FCTVA
- 1,3 M€ de subventions
- Et 2,37 M€ d'emprunt prévisionnel (le remboursement du capital est de 2,4 M€ soit une stabilisation du niveau de la dette du budget principal).

3- Plan pluriannuel d'investissement

Recensement et chiffrage en cours de la programmation pluriannuelle d'investissement pour prendre en compte de l'évolution du périmètre de l'ARC (nouvelles compétences).

B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2018 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Le budget aménagement s'équilibre comme suit **(En mouvements réels)** :

	Budget 2018 (BP + DM)	Réalisé 2018	Budget 2019
Total Opérations	10 217 264	7 019 242	12 506 797
Autres dépenses	90	320	
Reports 2017			
Dépenses PPI	10 217 354	7 019 562	12 506 797
Remboursement de la Dette (K+intérêts+cautions...)	3 609 966	3 449 518	3 286 000
Déficit reporté			48 202
Reste à réaliser			
Dette Etat (Camp des Sablons)			
Total dépenses	13 827 320	10 469 080	15 840 999
Excédent prévisionnel	611 297	611 297	-
Recettes exceptionnelles	19 000	20 019	
Total Recettes (Ventes + Subventions+ remboursements)	9 033 300	6 789 561	13 591 189
Participation du budget principal	3 000 000	3 000 000	1 200 000
Emprunt	1 163 722		1 049 810
Total recettes	13 827 320	10 420 878	15 840 999
Besoin de financement	-	- 48 202	-

✓ Détail des dépenses

- Les 12,5 M€ de dépenses d'aménagement prévues en 2019 sont les suivantes :

Opérations	Acquisitions	Études	Travaux	Total dépenses
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	10 000	65 515	1 461 102	1 536 617
82421 - ZH Camp des Sablons	-	19 522	2 046 650	2 066 172
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	30 000	6 000	703 929	739 929
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	1 140 700	430 217	450 000	2 020 917
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux	4 000	91		4 091
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	-	2 000	20 000	22 000
82412 - ZH Le Maraiquet Janville	-	-	200 000	200 000
82413 - ZH Le Grammont Bienville				-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy	13 000			13 000
82424 - Cailloux sud				-
82416 - Quartier de la gare La Prairie I		357 000		357 000
82428 - La Prairie II	-	43 100	200 000	200 000
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny			900 000	943 100
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	-	20 000	190 701	190 701
9013 - ZA du Bois de Plaisance	-	20 000	150 000	170 000
9013 - ZA du Bois de Plaisance	3 000	196 610	3 571 206	3 770 816
9001 - Parc Scientifique	8 000	36 232	55 000	99 232
9005 - Camp du Roy				-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen				-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur				-
9012 - ZA Valadan à Clairoux	3 000		11 472	14 472
9003 - ZI Le Meux-Armancourt	8 751			8 751
9015 - ZA La Pantouflère Le Meux	150 000			150 000
Total	1 370 451	1 176 287	9 960 059	12 506 797

- 3.3 M€ de remboursement de la dette
- 48 k€ déficit reporté

✓ Détail des recettes

- 13.6 M€ de ventes prévisionnelles + subventions

Opérations	Ventes	subventions	Total recettes
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	1 500 000	524 000	2 024 000
82421 - ZH Camp des Sablons	2 181 465		2 181 465
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	830 200		830 200
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	446 475		446 475
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux	-		-
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	48 430		48 430
82412 - ZH Le Maraiquet Janville			-
82413 - ZH Le Grammont Bienville			-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy	300 000		300 000
82424 - Cailloux sud			-
82416 - Quartier de la gare La Prairie I			-
82428 - La Prairie II			-
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny			-
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	536 195		536 195
9013 - ZA du Bois de Plaisance	7 125 000		7 125 000
9001 - Parc Scientifique	45 524		45 524
9005 - Camp du Roy			-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen			-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur			-
9012 - ZA Valadan à Clairoux	53 900		53 900
9003 - ZI Le Meux-Armancourt			-
9015 - ZA La Pantouffère Le Meux			-
Total	13 067 189	524 000	13 591 189

- 1.2 M€ de participation prévisionnelle du budget principal
- Le besoin prévisionnel d'emprunt est estimé à 1.1 M€ soit un désendettement prévisionnel de 1.5 M€.

Ce montant sera affiné tout au long de l'exercice en fonction des réalisations en dépenses et en recettes pour limiter au maximum le niveau de la dette en fin de période.

C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2018 et s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
042- Opération ordre entre section	96 770	96 770	100 326	4%
043- Opération ordre interieur de la SF	3 656	3 556	2 800	-23%
66 - Charges financières	3 656	3 556	2 800	-23%
Total dépenses	104 083	103 882	105 926	2%
042- Opération ordre entre section	100 426	100 326	103 126	3%
043- Opération ordre interieur de la SF	3 656	3 556	2 800	-23%
Total recettes	104 083	103 882	105 926	2%
RESULTAT PREVISIONNEL: SECTION FONCTIONNEMENT				

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	100 426,43	100 325,91	103 126	3%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 482,97	2 482,97	2 600	5%
Total dépenses	102 909,40	102 808,88	105 726	3%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	450,40	450,40	101	-78%
040- Opérations d'ordre entre section	96 770,32	96 770,32	100 326	4%
13- Subventions d'investissement reçues	5 688,68	5 688,68	5 299	-7%
Total recettes	102 909,40	102 909,40	105 726	3%
RESULTAT PREVISIONNEL: SECTION INVESTISSEMENT			100,52	
RESULTAT			100,52	

D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m²,
- Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m²,

L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général	195 222	164 906	189 000	-3%
012 - Charges de personnel	40 000	37 287	40 000	0%
022- Dépenses imprévues	10 000	-	8 948	-11%
042 - Opérations d'ordre entre section	60 000	57 895	62 000	3%
65 - Autres charges gestion courante	5 000	-	5 000	
66 - Charges financières	34 800	34 279	33 300	-4%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	-	1 000	0%
Total dépenses	346 022	294 368	339 248	-2%
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	20 322	20 322	20 848	3%
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	1 200	1 190	1 200	0%
70 - Produits des services	132 500	127 888	125 000	-6%
75 - Autres produits gestion courante	191 800	191 224	192 000	0%
77- Produits exceptionnels	200	591	200	0%
Total recettes	346 022	341 216	339 248	-2%
RESULTAT: SECTION FONCTIONNEMENT		46 848	-	

Soit un budget de fonctionnement quasi équivalent à celui de 2019

⇒ La structure des effectifs au 01/01/2019

	GRADE	BUDGET	POURVU
C	Adjoint technique principal de 1 ^o classe	1	1
	TOTAL	1	1

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	RAR	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
040 - Opérations d'ordre entre section	1 200		1 190	1 200	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	75 200		72 726	75 300	0%
21- Immobilisations corporelles	109 268	462	101 957	64 973	-41%
Total dépenses	185 668	462	175 873	141 473	-24%
040- Opérations d'ordre entre section	60 000		57 895	62 000	3%
10 - Dotations Fonds divers Réserves	22 000	473	26 772	26 473	20%
13- Subventions d'investissement reçues	100 668		89 209	50 000	-50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000		1 996	3 000	0%
Total recettes	185 668	473	175 873	141 473	-24%
RESULTAT: SECTION INVESTISSEMENT			-		
RESULTAT			46 848		

Les dépenses d'investissement sont liées aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), financées par les amortissements (62 k€), l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2018 (26 k€) et la participation du budget principal (50k€ contre 100.7 k€ en 2018).

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

E- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET TRANSPORT

A- Bilan 2018

Le 9/04/2018 : Desserte supplémentaire sur la ligne ARC Express : amélioration du service pour assurer de meilleures correspondances vers la gare de Compiègne.

Plusieurs services ont été modifiés :

- ✓ Les horaires ont été adaptés pour correspondre au mieux au temps de parcours réel,
- ✓ Les départs gare de 6h50, 16h00 et 17h40 vont désormais à Verberie,
- ✓ Le départ gare de 15h45 va jusque La Croix St Ouen,
- ✓ En direction de Compiègne, le service de 7h05 part désormais de Verberie

Augmentation kilométrique de 10 970.57 km par an soit un coût annuel 27 097€, hors révision de prix.

Le 1er juillet 2018 : Modification du service de l'Epide : Compte tenu des modifications d'horaires de l'EPIDE, un service a été supprimé par semaine passant de 3 services à 2 services.

La suppression de ce service représente une économie annuelle de 1 787€ HT.

Le 2 septembre 2018 : Suppression de la boucle du lotissement du Moulin : En raison des adaptations de service liées à la création de la ligne 6 desservant le camp des Sablons, le trajet de la ligne 1 a été revu et les arrêts Lotissement du Moulin, Verdun et Libération sont désormais desservis par la ligne 6.

Cette modification représente 2 854 kms par an, qui ne sont plus effectués, représentant une économie annuelle de 7 049€ HT.

Le 3 septembre 2018 : Mise en place d'un renfort scolaire sur la commune de Lachelle. Pour pallier au ramassage scolaire insuffisant mis en place par la Région, un véhicule supplémentaire a été mis en place afin de renforcer l'offre de service. Ce renfort part de Lachelle et va directement au lycée Pierre d'Ailly.

Ce service supplémentaire comptabilise 2 187 kms par an, sur la base de 36 semaines de fonctionnement pour un coût annuel de 3 324€ HT, hors révision de prix.

Le 3 septembre 2018 : desserte supplémentaire sur la ligne ARC Express : Ajout d'un arrêt. Pour répondre aux surcharges ponctuelles de la ligne 5, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé d'étoffer la ligne ARC Express en ajoutant un arrêt, ce qui permet

d'absorber des voyageurs de la ligne 5. Aussi, la ligne ARC Express a été déviée pour desservir l'arrêt Résidence Universitaire sur les services existants.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 1 433 km par an soit un coût annuel 4 270€, hors révision de prix.

[Le 3 septembre 2018](#) : Création de la ligne 6. Compte tenu du besoin en desserte du Camp des Sablons, l'ARC a créé une nouvelle ligne baptisée « Ligne 6 ». Cette nouvelle ligne comporte 9 services allers et 10 services retours par jour fonctionnant du lundi au samedi. Certains services ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 56 679 kms par an soit un coût annuel de 139 997€ HT, hors révision de prix.

[Le 3 septembre 2018](#) : Modification du renfort scolaire Malraux : En raison des adaptations de services liées à la création de la ligne 6 desservant le camp des Sablons, la desserte scolaire (renforts urbains) a été optimisée pour ne pas devoir acquérir de véhicules supplémentaires. Aussi, le renfort scolaire desservant le collège Malraux les lundis, mardis et jeudis à 17h05 est désormais effectué par 2 cars et non 1 bus, permettant ainsi une desserte optimisée de la ligne 6.

Cette adaptation représente une augmentation kilométrique de 433 km par an soit un coût annuel 927€, hors révision de prix.

[Le 3 septembre 2018](#) : Fin de l'Express 2 : En lien avec la création de la ligne 6, les services de l'Express 2 sont supprimés puisqu'ils sont désormais inclus dans la toute nouvelle ligne 6.

Économie annuelle de 90 658.26€ HT Hors révision de prix.

Soit un coût global de 76.1 k€

B- Objectifs 2019

- Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...)
- Ouvrir la réflexion sur les études préalables au renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance en 2020 ;
- Poursuivre la réalisation de travaux incombant à l'ARC pour la mise en accessibilité des arrêts ;
- Élargir la démarche de conseil en mobilité et l'accompagnement des entreprises et proposer des évolutions attendues en matière d'attractivité des transports publics dans le cadre des déplacements domicile-travail ;
- Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.

- Mettre en place une desserte en minibus des communes de l'EX CCBA en rabatement sur Verberie : il s'agit d'une navette avec 2 dessertes le matin et 2 dessertes en fin de journée qui effectuerait un circuit entre les communes de Béthisy St Pierre, Béthisy St Martin, Néry, Saintines et St Vaast de Longmont en rabatement sur Verberie. Cette navette a pour but d'offrir un service gratuit à ces communes, en rabatement sur Verberie pour ensuite prendre l'ARC Express jusque Compiègne.

Le coût est estimé entre 21 000 et 30 000 € HT pour un essai de 4 mois soit de septembre à décembre.

C- L'équilibre budgétaire

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général	7 045 970	6 746 726	7 235 010	3%
012 - Charges de personnel	385 000	290 882	380 000	-1%
014 - Atténuations de produits	8 500	3 773	5 000	-41%
042 - Opérations d'ordre entre section	330 000	317 129	330 000	0%
66 - Charges financières	38 140	37 798	32 590	-15%
67 - Charges exceptionnelles	2 549 227	2 548 726	500	-100%
Total dépenses	10 356 837	9 945 034	7 983 100	-23%
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	355 173	355 173	-	-100%
013 - Atténuations de charges		9 730	-	
042 - Opérations d'ordre entre section	90 210	90 194	90 210	0%
70 - Produits des services	50 000	35 763	50 000	0%
73 - Impôts et taxes	5 605 000	5 712 582	5 824 781	4%
74 - Dotations et participations	1 795 809	1 525 112	1 797 809	0%
77 - Produits exceptionnels	2 460 645	2 216 479	220 300	-91%
Total recettes	10 356 837	9 945 034	7 983 100	-23%
RESULTAT: SECTION FONCTIONNEMENT		-		

La baisse des dépenses de fonctionnement de -2.37 M€ s'explique par :

- +0.18 M€ de charges à caractère général qui s'explique principalement par les révisions de prix du marché Transdev
- -2.55 M€ liés aux écritures de régularisation de TVA opérées en 2018
- -0.014 M€ autres dépenses

⇒ La structure des effectifs au 01/01/2019

	GRADE	BUDGET	POURVU	DONT
A	Attaché	1	0	100%
B	Rédacteur territorial	2	2	80% (temps partiel) - 1CDD IB 449
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	1	1	100%
C	Adjoint technique principal de 2° classe	1	1	100%
C	Adjoint d'animation principal de 2° classe	3	3	100%
	TOTAL	8	7	
		EFFECTIF		
	CONTRATS DE DROIT PRIVE	BUDGET	POURVU	
	médiateurs	2	2	1 adulte relais 35 h et 1 PEC 30 h
	TOTAL	10	9	

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

- 90.2 k€ d'opérations d'ordre
- 50 k€ de prestations facturées aux usagers
 - AlloTIC : 35 000€
 - VéloTIC : 10 000€
 - TIC – DJF : 5 000€
- 5.8 M€ de versement transport (le projet du budget est construit sur la base du maintien de taux de versement de transport à son niveau voté en 2018 soit 0,70%)
- La contribution au fonctionnement des transports scolaires désormais versée par le conseil régional est reconduite à hauteur de 1.2 M€ et doit être stabilisée jusqu'en 2021.
- 560 k€ de subventions du SMTCO
- Et une participation prévisionnelle du budget principal de 220 K€ dont le montant sera ajusté en fonction du niveau de l'exécution budgétaire. (408 k€ prévus en 2018)

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DIM	RAR	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
040 - Opérations d'ordre entre section	90 210		90 194	90 210	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	177 100		177 083	177 100	0%
20- Immobilisations incorporelles	37 588		35 658	17 500	-53%
21- Immobilisations corporelles	999 710	28 404	955 804	122 594	-88%
Total dépenses	1 304 608	28 404	1 258 739	407 404	-69%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	52 957		52 957	28 404	-46%
040- Opérations d'ordre entre section	330 000		317 129	330 000	0%
10 - Dotations Fonds divers Réserves	864 207		864 207	49 000	-94%
13 - Subventions d'investissement reçues	57 444		52 850		0%
Total recettes	1 304 608	-	1 287 143	407 404	-69%
RESULTAT : SECTION INVESTISSEMENT			28 404		
RESULTAT			28 404		

Les principales dépenses d'investissement concerneraient l'encours de la dette, les restes à réaliser, le renouvellement des poteaux d'arrêts et des travaux de mise en accessibilité incombant à l'ARC ainsi que l'achat de vélos, financées par les dotations aux amortissements et l'excédent cumulé reporté des exercices précédents.

F- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET TOURISME

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les grandes actions au programme de 2019 :

- **La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé »** qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

Ce programme décline toute une série d'actions qui favoriseront la fréquentation touristique de la forêt et l'extension de la saison touristique. Spatialement, ces actions se concentrent sur les secteurs de Saint Pierre en Chastres, des étangs Saint Pierre et du Grand Parc.

Un autre axe de ce projet est la mise en place de nouveaux produits touristiques reposant notamment sur des offres en termes de réalité augmentée. Les thématiques mises en avant concerneront notamment les liens entre la ville de Compiègne et l'Histoire de France. En effet, la forêt de Compiègne comporte de nombreux éléments se rapportant à différents événements importants de l'Histoire de France. Cela permettra de faire le lien avec différents éléments muséographiques situés en ville.

Le troisième axe de ce projet porte sur les aspects liés à la communication et à la formation des acteurs du tourisme.

A ce stade le dossier constitue une candidature et doit faire l'objet de validations successives en vue d'un examen final prévu aux mois d'avril et mai 2019. Il faut pour autant rappeler que

Cette opération INTERREG Ciblé ne trouvera une suite favorable que dans le cas où un accord négocié est trouvé au Brexit.

L'effort financier de l'Agglomération estimé à 2 M € (financement à 69% par les fonds européens) s'étalerait sur 5 ans et serait partagé avec notamment l'ONF, également maître d'ouvrage d'un certain nombre de projets.

- La présentation d'une candidature conjointe ARC/CCLO/CCPE en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Hauts-de-France pour travailler sur de nouveaux outils de promotion à l'échelle du territoire de l'APC et un positionnement identitaire de la destination touristique (financement à 50 % des actions plafonnées à 100 000 €).
- La participation de l'ARC à une action de promotion du territoire auprès des grands Tours operators en Chine (à Pékin, Shanghai et Canton ou Taipei) en octobre 2019, organisée par le Comité Régional du Tourisme et des Congrès et constituée des institutions/acteurs de la Région.
- Le développement du tourisme fluvial
- L'animation du réseau des acteurs touristiques du territoire par la mise en place d'un séminaire/ateliers participatifs : prochain atelier co-animé par Oise Tourisme sur la thématique de l'accompagnement pour le numérique et le marketing digital en avril 2019.
- La promotion de la destination sur le Salon International de l'Agriculture le 28 février 2019. (à titre gracieux sur le stand de la Région Hauts-de-France),
- La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix,
- La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance d'ouverture de leurs sites à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, et la mise en place d'un circuit en collaboration avec les associations patrimoniales et historiques.
- La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Fous d'Histoire, Festival des Forêts,
- ...

Le projet du budget tourisme s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

a. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général*	132 750	126 822	229 621	73%
012 - Charges de personnel	256 339	245 005	247 500	-3%
042 - Opérations d'ordre entre section	17 616	17 616	31 633	80%
65 - Autres charges gestion courante	45 000	45 000	56 500	26%
67 - Charges exceptionnelles	3 009	3 009	910	-70%
Total dépenses	454 713	437 452	566 164	25%
042 - Opérations d'ordre entre section	863	863	2 150	149%
73 - Impôts et taxes	180 000	195 723	210 000	17%
74 - Dotations et participations	16 582	16 780	16 000	-4%
75 - Autres produits gestion courante	49 508	49 352	49 000	-1%
77- Produits exceptionnels	207 761	174 734	289 014	39%
Total recettes	454 713	437 452	566 164	25%
RESULTAT PREVISIONNEL: SECTION FONCTIONNEMENT		-	-	-

✓ La progression des charges à caractère général de 96,9 k€ s'explique principalement par :

- +28.5 k€ du désenvasement du port de plaisance à Compiègne
- +75 k€ d'étude sur la reconversion des Grandes Écuries du Roy
- -6.6 k€ autres (solde de l'évolution des autres dépenses : locations, maintenance, honoraires,...)
- [La structure des effectifs au 01/01/2019](#)

	GRADE	BUDGET	POURVU	DONT
A	Chargé de mission - directrice	1	1	1 CDI IB 758/625 IM
C	Adjoint administratif	2	2	
C	Assistant/Conseiller en séjours	3	3	3 CDI IB 427/379 IM IB 424/377 IM IB 418/371 IM
TOTAL		6	6	

✓ Les autres charges de gestion courante :

BENEFICIAIRE	BP 2018 (BP + DM)	DOB 2019
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Compiègne yacht club	2 000,00	2 000,00
Fou d'histoire	8 000,00	8 000,00
Festival des forêts	10 000,00	15 000,00
Sauvegarde ptrimoine des forêts du compiégnois	4 000,00	2 000,00
Fête chasse et nature (Fédération des chasseurs de l'Oise)	6 000,00	
Manifestations à l'occasion du centenaire de l'Armistice (Compiègne)	15 000,00	
Mapping vidéo (Compiègne)		30 000,00
TOTAL	45 000,00	57 000,00

Les dépenses fonctionnement sont financées principalement par :

- La taxe de séjour : 210 k€
- Loyers du port de plaisance : 49 k€
- La participation du budget principal : 289.5 k€ (207.8 k€ prévu en 2018 pour un réalisé à hauteur de 174.7 k€). La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

b. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			5 163	
040 - Opérations d'ordre entre section	863	863	2 150	149%
20- Immobilisations incorporelles	46 148	2 591	133 200	189%
204 - Subventions d'équipement versées	100 000	31 350	8 650	-91%
21- Immobilisations corporelles	342 451	322 455	116 000	-66%
Total dépenses	489 462	357 260	265 163	-46%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	67 970	67 970	-	-100%
040 - Opérations d'ordre entre section	17 616	17 616	31 633	80%
10 - Dotations Fonds divers Réserves	5 643		14 068	149%
13 - Subventions d'investissement	398 234	266 511	219 462	-45%
Total recettes	489 462	352 096	265 163	-46%
RESULTAT PREVISIONNEL: SECTION INVESTISSEMENT		- 5 163		
RESULTAT PREVISIONNEL		- 5 163		

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux:

- 133.2 k€ de Frais d'études
 - 20 k€ : AMO par un cabinet d'ingénierie (réponse l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Hauts-de-France pour travailler sur de nouveaux outils de promotion à l'échelle du territoire de l'APC)
 - 100 k€ : musée de l'aviation
 - 13.2 k€ : diagnostic structurel Saint Pierre en Chastres

- 8.6 k€ Reliquat 2^{ème} tranche berceau de l'impératrice
- 22.5 k€ Frais d'acquisition Saint Pierre en Chastres
- 83.3 k€ Travaux et Mise en sécurité des ruines St Pierre en Chastres
- 10,2 k€ (Achat de matériels, boxes, étaieement du vieux Moulin de St Pierre en Chastres,...)

Financées par :

- 31.6 k€ d'opérations d'ordre
- 14.1 k€ de FCTVA
- 219.5 K€ de participation du budget principal (398.2 k€ prévu en 2018 pour un réalisé à hauteur de 266.51 k€). La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

G- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes qui seront réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

De septembre 2017 à mars 2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur, cofinancée par l'État, la Région et l'ARC. Un chantier ambitieux (mené en site occupé, pendant l'hiver, avec retrait d'amiante, une gestion en binôme DD/PTRO). Le résultat est triplement positif : meilleur confort, meilleure image (plus « innovation »), et –à vérifier- des économies d'énergie.

Fin 2017, dans le bâtiment A : 47% des bureaux étaient occupés, du fait des travaux réalisés en site habité. Le taux de remplissage en fin d'année 2018 est de 60%, et montera à 75% début janvier 2019. Le reste du site conserve le même taux d'occupation (6 unités activité sur 7 et les 6 autres bâtiments).

Le parc technologique héberge 24 entreprises et 120 emplois fin 2018 (contre 22 entreprises et 127 personnes à fin 2017). 4 entreprises ont dû licencier.

Objectifs du BP 2019 :

- Poursuivre l'identification de nouveaux projets,
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées,
- Renforcer le positionnement du parc dans l'écosystème local (échanges UTC/ESCOM/ESC, démarche d'agrégats, augmenter les relations avec les entreprises hors du parc, les insérer dans le contrat de développement industriel du territoire) et régional (Parc d'innovation, incubateur...).

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général*	164 200,00	132 956,31	164 900	0%
012 - Charges de personnel	88 300,00	87 736,00	110 300	25%
042 - Opérations d'ordre entre section	180 000,00	162 573,01	180 000	0%
65 - Autres charges gestion courante	10 000,00	-	6 000	-40%
67 - Charges exceptionnelles	100,00	-	1 000	900%
Total dépenses	442 600,00	383 265,32	462 200	4%
002 - Excédent antérieur reporté Fonc		-		0%
042 - Opérations d'ordre entre section	24 690,00	24 685,43	25 000	1%
70 - Produits des services	17 000,00	15 221,51	15 000	-12%
75 - Autres produits gestion courante	278 800,00	271 572,67	300 000	8%
77- Produits exceptionnels	122 110,00	71 785,71	122 200	0%
Total recettes	442 600,00	383 265,32	462 200	4%
RESULTAT: SECTION FONCTIONNEMENT				

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2018 pour les charges à caractère général.

L'évolution de la masse salariale est liée à la modification des taux de refacturation des charges de personnel entre le budget principal et le budget Hôtel de projet (2 agents à 100% et un agent à 50%).

⇒ La structure des effectifs au 01/01/2019

GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
A Chargé de mission - directrice (attaché principal)	1	1	1 CDD IB 864/706 IM	50%
B Rédacteur Principal de 1° classe	1	1		
C Adjoint administratif	1	1		
TOTAL	3	3		

Il est proposé également une enveloppe de 6 k€ en cas de créances admises en non-valeur et 1 k€ pour couvrir d'éventuelles demandes d'annulation de titres.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- 25 k€ d'opérations d'ordre
- 315 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopie, internet,...)
- 122,2 k€ de participation du budget principal (une contribution identique à celle prévue en 2018). €).

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	RAR	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	24 690		24 685	25 000	1%
16- Emprunts et dettes assimilées	8 000		2 588		-100%
20- Immobilisations incorporelles	13 875	-	13 575		-100%
23 - Immobilisations en cours	341 105	46 057	293 018	46 057	-86%
13- subventions d'équipement transférables régions	106 667		-	106 667	
21- Immobilisations corporelles	45 126	12 256	21 627	319 272	608%
Total dépenses	539 462	58 313	355 494	496 996	-8%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	135 465		135 465	34 996	-74%
040- Opérations d'ordre entre section	180 000		162 573	180 000	0%
13- Subventions d'investissement reçues	215 997		87 997	282 000	31%
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 000		4 454		-100%
Total recettes	539 462	-	390 490	496 996	-8%
RESULTAT: SECTION INVESTISSEMENT			34 996		
RESULTAT			34 996		

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement :

- Aux Restes à réaliser
- À la rénovation du réseau d'Eaux pluviales (reportée du fait des travaux d'isolation)
- Aux travaux d'isolation des bureaux sous toiture terrasse + passage en éclairage LED
- Aux travaux d'aménagement du bâtiment 8
- Et aux de travaux de câblage informatique en remplacement du câblage défectueux

Financées par l'excédent reporté de l'exercice 2018, les amortissements et la subvention TEPCV.

H- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général	651 410	617 997	644 610	-1%
042 - Opérations d'ordre entre section	169 190	169 137	180 000	6%
65 - Autres charges gestion courante	46 160	46 160	35 000	
66 - Charges financières	17 890	16 996	15 390	-14%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	-	1 000	0%
Total dépenses	885 650	850 290	876 000	-1%
042 - Opérations d'ordre entre section	27 000	26 677	27 000	0%
70 - Produits des services	24 000	17 776	20 000	-17%
74 - Dotations et participations	120 000	102 078	120 000	0%
75 - Autres produits gestion courante	25 500	19 110	20 000	-22%
77- Produits exceptionnels	689 150	684 649	689 000	0%
Total recettes	885 650	850 290	876 000	-1%
RESULTAT: SECTION FONCTIONNEMENT		-	-	

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement:

- Au contrat de gestion de l'Aire de Jaux par la société VESTA
- Aux frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...)
- Aux opérations d'ordre
- Et Aux charges financières

Ces dépenses sont financées par:

- La participation versée par le budget principal (689 k€ en 2019 contre 689.2 k€ en 2018)
- La subvention de l'État
- Les remboursements des fluides et des droits de place.
- Et enfin les amortissements.

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	RAR	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	27 000		26 677	27 000	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	140 470		133 000	135 470	-4%
20- Immobilisations incorporelles	300		236	-	-100%
21- Immobilisations corporelles	346 363	121 138,53	42 696	328 481	-5%
Total dépenses	514 133	121 139	202 610	490 951	-5%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	329 943		329 943	300 951	-9%
040- Opérations d'ordre entre section	169 190		169 137	180 000	6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000		4 480	10 000	-33%
Total recettes	514 133	-	503 561	490 951	-5%
RESULTAT : SECTION INVESTISSEMENT			300 951	-	
RESULTAT			300 951		

Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt, et aux restes à réaliser reportés de 2018.

L'excédent cumulé permettra de financer les projets et les travaux à venir et de limiter le recours à la dette.

I- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

	BP 2018 + DM	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
011 - Charges à caractère général	55 445	51 253	63 150	14%
042 - Opérations d'ordre entre section	48 055	48 053	50 000	4%
67 - Charges exceptionnelles	2 000	1 615	-	-100%
Total dépenses	105 500	100 922	113 150	7%
70 - Produits des services	2 000	1 245	1 200	-40%
74 - Dotations et participations	7 500	7 505	7 500	0%
75 - Autres produits gestion courante	42 000	38 352	38 000	-10%
77- Produits exceptionnels	54 000	53 820	66 450	23%
Total recettes	105 500	100 922	113 150	7%
RESULTAT : SECTION FONCTIONNEMENT		-		

Il vous est proposé un budget quasi équivalent à celui de 2018. L'évolution des dépenses de fonctionnement de 7.6 k€ s'explique par : +3.3 k€ pour le poste de distribution de carburant, +2 k€ de peinture de l'air d'avitaillement, 2 k€ de dépenses d'entretien,..)

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- ✓ la dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7.5 K€
- ✓ les locations et les charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement : 38 K€
- ✓ et la participation du budget principal : 66.4 k€ contre 54 k€ en 2018

2. La section d'investissement

	BP 2018 + DM	RAR	CA prévisionnel 2018	DOB 2019	Variation BP 2019/2018
020- Dépenses imprévues				50 000	
20- Immobilisations incorporelles	38 000		-	50 000	32%
21- Immobilisations corporelles	675 172	48 820	10 339	652 831	-3%
Total dépenses	713 172	48 820	10 339	752 831	6%
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	665 117		665 117	702 831	6%
040- Opérations d'ordre entre section	48 055		48 053	50 000	4%
Total recettes	713 172	-	713 170	752 831	6%
RESULTAT: SECTION INVESTISSEMENT			702 831		
RESULTAT			702 831		

Les dépenses d'investissement identifiées :

- 48.8 k€ de restes à réaliser
- 8,5 k€ rampe + travaux au parking de l'aérodrome
- 1 k€ abris Extincteurs
- 6 k€ grille de défense Bat C
- 6 k€ clôture

L'excédent cumulé financera les travaux et les projets à venir.

III. AUDIT DE LA DETTE

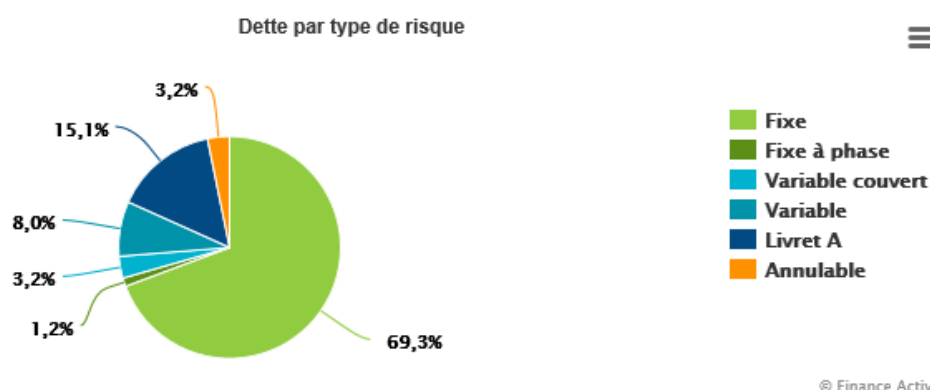
A- SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 01/01/2019

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Budget Aire de Gens du Voyage	1 232 818 €	1,32%	9 ans et 9 mois	5 ans	2	1,61%
Budget Service de l'Eau	1 549 345 €	3,30%	9 ans et 3 mois	5 ans et 4 mois	13	2,02%
Budget Aménagement	17 551 500 €	2,88%	10 ans et 1 mois	5 ans et 9 mois	17	22,87%
Budget Déchets	153 284 €	3,03%	3 ans et 4 mois	2 ans	3	0,20%
Budget Principal	32 808 095 €	3,32%	16 ans et 2 mois	8 ans et 4 mois	24	42,75%
Budget Assainissement	20 059 109 €	2,87%	15 ans et 9 mois	8 ans et 5 mois	53	26,14%
Budget Résidence Personnes Agées	2 115 789 €	3,42%	21 ans et 10 mois	12 ans et 4 mois	1	2,76%
Budget transport	1 195 313 €	2,99%	6 ans et 6 mois	3 ans et 4 mois	1	1,56%
Budget ZA DU CHAMP DOLENT	82 291 €	3,42%	21 ans et 10 mois	12 ans et 4 mois	1	0,11%
Dettes consolidées au 01/01/2019	76 747 544 €	3,01%	14 ans et 7 mois	7 ans et 9 mois	115	100,00%

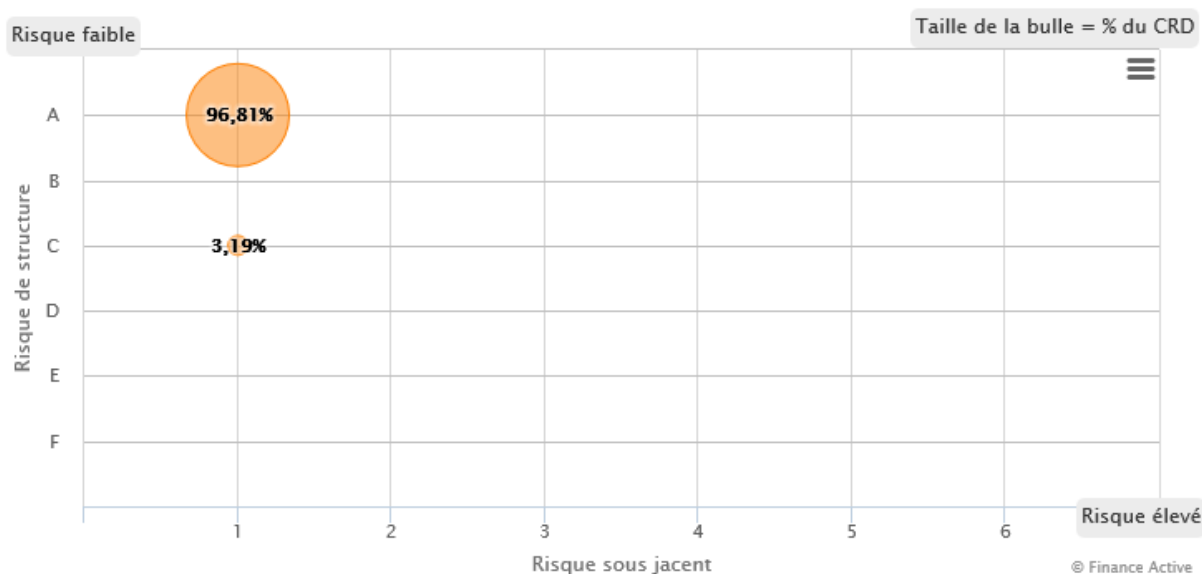
Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B- DETTE PAR TYPE DE RISQUE



C- DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,19% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

D- EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2018-2019)

	CRD en début d'année 2018	remboursement du K	Emprunt	CRD en fin de période 2018	CRD en début d'année 2019	remboursement du K	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin de période 2019	Evolution du CRD 2018 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2019 (début-fin de période)
Budget Aire de Gens du Voyage	1,36	0,13		1,23	1,23	0,13		1,11	- 0,13	- 0,13
Budget Service de l'Eau	1,64	0,15	0,05	1,55	1,55	0,14		1,41	- 0,09	- 0,14
Budget Aménagement	20,42	2,87		17,55	17,55	2,61	1,05	15,99	- 2,87	- 1,56
Budget Déchets	0,20	0,05		0,15	0,15	0,05		0,11	- 0,05	- 0,05
Budget Principal	33,12	2,32	2,00	32,81	32,81	2,37	2,37	32,81	- 0,32	0,00
Budget Assainissement	21,51	2,11	0,65	20,06	20,06	2,56		17,50	- 1,45	- 2,56
Budget Résidence Personnes Agées	2,19	0,07		2,12	2,12	0,07		2,04	- 0,07	- 0,07
Budget transport	1,37	0,18		1,20	1,20	0,18		1,02	- 0,18	- 0,18
Budget ZA DU CHAMP DOLANT	0,08	0,00		0,08	0,08	0,00		0,08	- 0,00	- 0,00
Dettes consolidées	81,90	7,86	2,71	76,75	76,75	8,10	3,42	72,07	- 5,16	- 4,68

À noter que la dette affichée des budgets eau et assainissement reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception et en fonction de l'avancement du travail en cours pour la récupération de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par la reprise de la compétence « distribution et production d'eau » par l'ARC par arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 et l'arrêté modificatif du 21 novembre 2016 ainsi que le transfert de la compétence assainissement des communes de l'Ex-CCBA à l'ARC au 01/01/2018.

IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

▪ L'Épargne

		Consolidation	
		BP 2018	DOB 2019
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	84 858 680	87 569 802
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	6 893 866	2 589 164
RRF hors reprise des résultats et produits exceptionnels	3=1-2	77 964 814	84 980 638
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	80 901 148	80 632 151
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	7 173 854	2 708 074
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	73 727 294	77 924 077
Épargne brute	7=3-6	4 237 521	7 056 561
Remboursement en capital	8	7 915 515	8 121 704
Épargne nette	9=7-8	(3 677 994)	(1 065 143)

Les chiffres entre () représente des valeurs négatives

À noter que les résultats affichés sont calculés hors reprises des résultats cumulés. Or les équilibres des budgets tiennent compte de ces résultats.

Entre 2018 et 2019, l'épargne brute s'améliore de 4 M€ et l'épargne nette de 3.8 M€ : C'est la progression des dépenses de fonctionnement hors « charges exceptionnelles » +6 % (4.6 M€) et des recettes hors « produits exceptionnels » +10 % (8.5 M€) qui explique l'écart.

L'évolution des dépenses et des recettes a été détaillé dans le présent rapport.

▪ L'endettement

Endettement	Repère	CA prévisionnel 2018	DOB 2019
Dettes au 31/12 (CA) ou 01/01 BP	10	76 747 544	76 747 544
Recours à l'emprunt	11	2 706 382	3 424 686
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	94%	88%
Besoin de financement	13=11-8	(5 209 133)	(4 697 018)
Capacité de désendettement	14=10/7	18,11	10,88

À noter que le calcul de la capacité de désendettement du CA prévisionnel 2018 n'intègre pas les résultats cumulés.

La norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

En intégrant les résultats cumulés la capacité de désendettement au CA prévisionnel est la suivante :

		CA prévisionnel 2018
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	87 046 832
Dépenses réelles de fonctionnement	2	76 104 927
Excédents cumulés	3	18 937 522
Produits exceptionnels	4	8 469 458
Dépenses exceptionnelles	5	6 823 580
Epargne brute	6=1+3-2-4+5	28 233 549
Remboursement en capital	7	8 230 806
Epargne nette	8=6-7	20 002 743
Dettes au 31/12 (CA) ou 01/01 BP	9	76 747 544
Recours à l'emprunt	10	2 706 382
Encours de la dette/ RRF	11=9/1	88%
Besoin de financement	12=10-7	(5 524 424)
Capacité de désendettement	13=9/6	2,72

Conclusion

Les orientations budgétaires s'articulent autour des objectifs suivants :

- Maintenir un niveau d'investissement porteur de développement du territoire
- Poursuivre l'effort de désendettement pour reconstituer des marges de manœuvre
- Contrôler la fiscalité afin de ne pas alourdir la charge des familles et des entreprises
- Maitriser les dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts de gestion engagés depuis plusieurs années et favoriser les investissements générateurs d'économies de fonctionnement

Les besoins budgétaires affichés seront ajustés en cours d'année en fonction de l'état d'avancement des différents projets et du niveau de l'exécution budgétaire.

Annexe : Tableau des effectifs au 01/01/2019 du budget principal

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE				janv.-19
TABLEAU DES EFFECTIFS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
A Administrateur territorial	1	1	1 CDD 966/783 IM	
A Directeur territorial	2	2	1 CDI & 1 CDD IB 985/798 IM	
A Attaché hors classe détaché sur emploi de DGA	1	1		
A Attaché hors classe	1	1		
A Attaché Principal	6	6	1 CDD IB 979/793 IM 1 CDD IB 864/706 IM 1 CDD IB 836/685 IM	
A Attaché détaché sur un poste de DGA	1	1		
A Attaché	13	12	1 CDD IB 772/635 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 512/440 IM 2 CDD IB 434/383 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	7	7		
B Rédacteur principal de 2ème classe	3	2		1 x 80 %
B Rédacteur	8	8	2 CDD IB 389/356 IM 1 CDD IB 475/413 IM	1 x 90%
C Adjoint administratif principal de 1° classe	13	13		3 x 80 %
C Adjoint administratif principal de 2° classe	16	16	1 CDD IB 430/380 IM	2 x 80 % - 2 x 90 %
C Adjoint administratif	8	8	3 CDD IB 347/325 IM	2 x 80 %
FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
A Ingénieur général	1	1		
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emplol fonctionnel de DGA	2	2		
A Ingénieur en chef détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	1	1		
A Ingénieur en chef hors classe	2	1	1 CDD - 9,29 %	
A Ingénieur en chef	1	1		
A Ingénieur principal	6	6	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	7	7	1 CDD IB 668/557 IM 1 CDD IB 434/383 IM 2 CDD IB 540/459 IM	1 x 80 %
B Technicien principal de 1ère classe	2	2		
B Technicien principal de 2ème classe	4	4	1 CDD IB 528/452 IM	
B Technicien	3	3		
C Agent de maîtrise principal	4	4		
C Adjoint technique principal de 1ère classe	3	3	1 CDD IB 548/466 IM	
C Adjoint technique	17	15	2 CDD IB 347/325 IM	
FILIERE POLICE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
C Chef de police municipale	1	1		
C Brigadier Chef Principal	1	1		
FILIERE SOCIALE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
A Educateur Principal de jeunes enfants	1	1		
FILIERE ANIMATION		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
C Adjoint d'animation principal de 2° classe	1	1		
TOTAL		137	132	
AUTRES EMPLOIS				
Collaborateur de Cabinet	1	1	34%	
CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
surveillants sites ARC - assistant	6	6	PEC - 20h & 30h/hebdo	
Apprentis	2	2		
TOTAL		9	9	
TOTAL GENERAL		146	141	

